



MAIRIE DE SAINT-USAGE
21170

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS SEANCE DU 26 AVRIL 2023– 20H00

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CONSTANTIN Martine, HUMBLOT Valérie, IMBERT Stéphanie, BARITHEL Christiane, BRACONNIER Luce, DENAIN Magalie et LORAUD Nelly

Procuration :

Absents : Madame AGUIAR Laure, MARTZLOFF Laetitia,

Excusés : Mesdames CARTIER Marie-Laure, CLEMENT Anita

Ordre du jour

1 : Approbation du Compte-rendu du 02 février 2023 et désignation d'un secrétaire de séance (Présentée par Madame la Présidente)

2 : Information de la Présidente sur l'organisation du prochain Goûter des aînés 2023 (Présentée par Madame la Présidente)

3 : Mise en place de la Carte Avantage Jeune (édition de Dijon Métropole) pour les jeunes du villages âgés de 12 à 25 ans (Présentée par Madame la Présidente)

4 : Questions diverses

Madame la présidente du Conseil d'Administration du CCAS ouvre la séance

1 : Approbation du Compte-rendu du 02 février 2023 et désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'action sociale et des familles, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil d'Administration.

Ayant obtenu l'unanimité exprimés, Madame Aurélie LABELLE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptée.

Adoption du procès-verbal de la séance du 02 février 2023.

Nombre de voix pour	8	Abstentions	1
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

2 : Information de la Présidente sur l'organisation du prochain Goûter des aînés 2023

Madame la Présidente évoque le sujet du prochain goûter des aînés le 13 mai 2023. Des volontaires du Conseil Municipal et du Conseil d'administration du CCAS sont attendus pour aider la municipalité

Les membres présents acceptent de fournir de l'aide pour la journée

3 : Mise en place de la Carte Avantage Jeune (édition de Dijon Métropole) pour les jeunes du villages âgés de 12 à 25 ans

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la volonté du CCAS de Saint-Usage de proposer un dispositif d'action social à la jeunesse de la commune,

Considérant que la Carte Avantages Jeunes est un dispositif mis en place initialement par l'ancienne Région Franche-Comté et la Banque Populaire à destination des jeunes Franc-Comtois depuis de nombreuses années. Ce dispositif a été étendu à la partie Bourguignonne en 2016. Les modalités d'accès à la carte sont gérées par le bureau Information Jeunesse de la Région. ;

Considérant que l'objectif de cette carte est de faciliter l'accès des jeunes Bourguignons-Francis-Comtois (de 0 à 30 ans) aux modes d'expression qu'ils aiment tout en les incitant à en découvrir d'autres, moins familiers pour eux : patrimoine, musique classique, théâtre, cinéma art et essai, lecture. Neuf éditions de la carte existent (Dijon Métropole, Jura, Yonne, Nièvre, Saône et Loire, Haute Saône, Besançon Haut-Doubs, Nord Franche-Comté et territoire de Belfort) ;

Ce dispositif offre environ 3 200 bons plans sur l'ensemble de la région aux jeunes ainsi qu'un bon d'achat de 6€ dans les librairies partenaire, une inscription gratuite dans les bibliothèques partenaires, deux journées culturelles dans le Château de Guedelon (58) et la citadelle de Besançon (25) ainsi que des réductions et de la gratuité sur les réseaux TER et MOBIGO géré par le Conseil Régional ;

Considérant la commune se propose d'offrir pour cette première édition sur la commune aux jeunes habitants de Saint-Usage âgés entre 12 et 25 ans uniquement. La carte est facturée 9 € à la commune. 75 cartes sont proposées à l'achat ce qui correspond à 45 % de la tranche d'âge (moyenne des jeunes qui viennent chercher la carte dans d'autres communes). Les jeunes de la commune éligibles devront se présenter spontanément au secrétariat avec une carte d'identité et un justificatif de domicile à partir du 01 septembre 2023 et jusqu'à juin 2024. De la publicité sera faite sur le Facebook de la commune et sur Panneau Pocket.

La carte Avantages Jeunes est également vendue par le réseau Information jeunesse de la Région à Dijon ou en ligne au prix de 9 € pour les jeunes non éligibles.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité

Article 1 : d'approuver la mise en place de la Carte Avantages Jeunes pour les jeunes de Saint-Usage

Article 2 : d'approuver le dispositif et les modalités de mise en place proposées. Les modalités pourront faire l'objet d'une modification lors de la campagne suivante :

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents afférents à cette affaire

Nombre de voix pour	9	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Les membres approuvent à l'unanimité et trouvent que c'est une bonne idée de proposer une action sociale pour la jeunesse. Les membres souhaitent un retour de la part des jeunes savoir comment ils l'ont utilisé

4 : Questions diverses

Madame la Présidente évoque l'avancement de l'organisation de la Marche Rose Espoir sur la commune le 8 octobre prochain ainsi que la prochaine commande du colis des aînés en novembre 2023

La séance est levée à 20h45